

Présents : Mmes Sylvia BENOIST, Odile FOUCHET, Raphaële FRANCOIS, Aurélie GOGUET, Mrs Thierry GOUJEAUD, Bruno ROBY, Pascal GARDRAT, Jacques SAUTON, Pascal BEZIAUD, Frédéric DERAZE, Ludovic CROIZET.

Secrétaire de séance : Mr Ludovic CROIZET

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 21 Décembre 2015, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

↳ VOTE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil communautaire en séance du 15 décembre 2015 a adopté une modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Cette modification doit permettre de mettre les statuts en conformité avec la loi NOTRe parue en date du 7 août 2015 (la composition passe de 112 à 111 communes suite à la fusion des communes de Saint-Denis-du-Pin et de La Benate à effet du 1^{er} janvier 2016).

D'autre part, les mentions ne devant plus figurer dans les statuts (composition du bureau, composition de l'assemblée communautaire, mentions relatives aux annexes et à l'intérêt communautaire) ont été retirées de la nouvelle mouture.

Enfin, deux compétences auparavant optionnelles ont été introduites dans le bloc de compétences obligatoires (Aire d'accueil des gens du voyage et collecte et traitement des ordures ménagères).

Les conseils municipaux devant se prononcer sur l'approbation de ces nouveaux statuts, il est procédé au vote et par 11 voix pour les statuts sont adoptés par le Conseil Municipal.

↳ APPROBATION DU P.L.U.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Le Maire rappelle au Conseil que les principales modifications apportées sont :

- En plus des deux plans de zonage au 1/5000 il a été établi un plan du bourg au 1/2500 ce qui permettra de les exploiter plus facilement
- En zone N paragraphe Nj, les constructions maçonnées ne sont pas interdites ;
- Les parcelles section ZM n° 53, 54, 55 et 97 sont intégrées au classement Ap afin d'être en accord avec le nouveau périmètre de protection de l'église Saint-Symphorien.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ayant des intérêts personnels dans le projet de Plan Local d'Urbanisme ne doivent ni participer au débat ni prendre part au vote (article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) et Monsieur Bruno ROBY quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (10 voix POUR) d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

2. PERSONNEL COMMUNAL

↳ ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Conformément aux dernières modifications en matière de gestion du personnel communal, un organigramme et les fiches de postes de nos agents ont été adressés au centre de gestion.

D'autre part, chaque agent a été convoqué par Monsieur le Maire pour un entretien professionnel.

↳ CONTRAT D'AIDE À L'EMPLOI

Le Maire informe qu'il a reçu avec Jacques SAUTON, Monsieur Guy PREVORS pour une demande de CAE. Guy PREVORS est âgé de 56 ans, il a un CAP de peintre en bâtiment et il travaillait depuis quelques temps dans le secteur viticole.

Après renseignements pris auprès de pole-emploi, Mr PREVORS peut bénéficier d'un CAE d'une période de 8 à 12 mois renouvelable jusqu'à 24 mois. Ce contrat serait pris en charge par l'Etat à hauteur de 70 % du SMIC pour une durée hebdomadaire de 22 heures et il pourra débuter le 1^{er} mars 2016.

Après discussion, le Conseil décide par 11 voix POUR de l'embauche de Mr Guy PREVORS pour 22 heures par semaine.

3. BÂTIMENTS

↳ ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE MUNICIPALE

Jacques SAUTON fait le point sur les travaux réalisés :

- Encadrement des portes en vert,
- Encadrement des prises électriques en rouge,
- Encadrement des interrupteurs en jaune,
- Pose de tapis avec picots en haut des marches des escaliers de la scène,
- Des bandes rugueuses ont été posées sur les marches,

Prochaine étape :

- Pose de pictogrammes sur les portes,
- Création de la rampe d'accès,
- Mise en place du cheminement extérieur,
- Dégagement d'1,50 m dans les WC.

↳ DIAGNOSTIC IMMOBILIER

A la demande de l'architecte nous avons dû demander des devis pour un diagnostic immobilier des bâtiments publics. Nous avons deux devis :

- UBAT Contrôle : 720 € TTC
- DIAG-IMMO : 7 845 € TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir la société UBAT Contrôle.

↳ ORDRE DE SERVICE ARCHITECTE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer l'ordre de service au Cabinet LAMBERT.

4. ANIMATION

↳ BILAN DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

Bilan positif, avec la présence d'une centaine de personnes de la commune. Nous tenons à remercier la présence de François CARRIERE, Maire de BOUSSAC et de Christian RIGAL, Maire honoraire de BOUSSAC dont la présence a été une bonne surprise pour Yves EGRETEAU et Paul ROUGER qui se sont vus remettre leur honorariat.

Pour l'année prochaine, il est décidé de donner la parole aux associations.

5. QUESTIONS DIVERSES

↳ FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION

Cette formation à laquelle participera Jacques SAUTON se déroulera les 25, 26 et 27 janvier aux Touches de Périgny. Son coût est de 429 € et une convention de remboursement devra être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la formation et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

↳ FLAVESCENCE DORÉE

Nous avons été informés que des ceps contaminés ont été trouvés dans 3 parcelles de la commune. Ces ceps malades devront être arrachés.

MISE À JOUR DU SITE INTERNET

Une première mise à jour a été effectuée.

APRÈS-MIDI JEUX

Nous organiserons le samedi 6 février 2016 un après-midi jeux pour tous avec des jeux de la ludothèque.

SPORT ATHLÉTIQUE D'HAIMPS

Le club de football a fait l'acquisition de deux guérites et demande l'autorisation de les fixer au sol ce que le Conseil accepte.

Fin de la séance : 21h45